

BULLETIN D'ADHÉSION

O Mme O Mr NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Raison Sociale (si société) :

O EIRL O EURL ou EARL O SARL O SNC O STEF O SCP AUTRES (Préciser)

ACTIVITÉ

Activité précise :

Code NACE :

N° SIRET :

ROF :

Si loueur en meublés préciser :

O Professionnel ou

O Non Professionnel

ADRESSES

Professionnelle :

Personnelle :

Adresse correspondance :

O Professionnelle

ou

O Personnelle

 Tel: Portable: Fax: Email (Obligatoire) :**RÉGIME D'IMPOSITION**

O IR : Impôt sur le Revenu

O IS : Impôt sur les Sociétés

O BIC O BA

O Réel Simplifié sur Option

O Réel Simplifié de plein droit

O Réel Normal sur Option

O Réel Normal de plein droit

O Micro

O BNC

O Déclaration contrôlée

O Micro BNC

TVA Assujetti Non Assujetti Franchise de TVA

Date de début d'Activité :

Adhésion demandée à l'OMGA pour l'exercice du :

au :

Avez-vous précédemment adhéré à une Association de Gestion :

 Oui Non

Si oui, laquelle :

Pour la période du :

au :

EXPERT COMPTABLE

Nom et adresse du cabinet :

Nom de l'Expert Comptable :

Nom du collaborateur :

 Tel: Portable: Fax: Email:

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts (disponibles sur le site) régissant le fonctionnement du centre et je m'engage à en respecter les termes. Mon adhésion se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, sauf démission par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour à PAU - ou exclusion.

Fait à

, le

(signature précédée de la mention « Lu et Approuvé)

■ ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je (nous) soussigné(e)(s) NOM :

PRÉNOM :

ARTISANS, COMMERÇANTS, PRESTATAIRES DE SERVICES et AGRICULTEURS.

Reconnais avoir été régulièrement informé par les soins de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour, dont le siège social est sis à Pau, 49 rue Trespoey, des obligations auxquelles m'astreint mon adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé.

M'engage (nous engageons) à :

- apposer dans les locaux destinés à recevoir la clientèle ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, l'affichette réglementaire que vient de me faire parvenir l'OMGA.
- reproduire dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients, le texte ci-après :
"Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale".
- permettre à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour de s'assurer de l'exécution effective de ces deux précédentes obligations.

PROFESSIONS LIBÉRALES.

ayant adhéré à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour, dont le siège social est sis à Pau, 49 avenue Trespoey, reconnais avoir été régulièrement informé par les soins de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour, des obligations auxquelles m'astreint mon adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 371 Y de l'annexe II du Code Général des Impôts, cet engagement implique les obligations suivantes :

- Tenir les documents prévus à l'article 99 du Code Général des Impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministre de l'Économie et des Finances. Ces documents s'entendent du livre-journal des recettes et des dépenses et du registre des immobilisations et amortissements pour les adhérents soumis au régime de la déclaration contrôlée, du document journalier des recettes pour ceux des adhérents relevant du régime spécial des professions libérales.
 - En ce qui concerne les recettes, mentionner sur les documents prévus à l'article 99 du CGI le détail des sommes reçues, l'identité du client, le mode de règlement et la nature des prestations fournies. Pour les adhérents soumis au secret professionnel, l'Administration admet que l'identité puisse être remplacée par une référence à un document annexe accessible à l'Administration Fiscale permettant de retrouver l'identité des différents clients.
 - Accepter le règlement des honoraires par chèques libellés dans tous les cas à leur ordre et ne pas endosser ces chèques sauf pour remise directe à l'encaissement.
 - Informer leurs clients de leur qualité d'adhérent à un Organisme Mixte de Gestion Agréé et des conséquences en ce qui concerne notamment l'acceptation du paiement des honoraires par chèques libellés dans tous les cas à leur ordre et ne pas endosser ces chèques sauf pour remise directe à l'encaissement :
 - par apposition dans les locaux destinés à recevoir la clientèle d'un document écrit reproduisant de façon apparente «Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale».
 - par la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients du texte ci-après :
« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire en sa qualité de membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale».
- Ce texte doit être placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires et professionnels.
- Pour les membres des professions de santé, inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article L 97 du livre des procédures fiscales et du décret n°72-480 du 12 juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.

En conséquence, je déclare souscrire sans réserve, à l'engagement national, pris vis-à-vis de Monsieur le Ministre délégué à l'Economie et aux Finances et je m'engage à respecter les obligations d'information des clients sur ma qualité d'adhérent. Je reconnais avoir été informé qu'en cas de manquements graves ou répétés, mon exclusion de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour pourra être prononcée dans les conditions fixées à l'article 4 des statuts de l'OMGA.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposé par la Centre. (<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>)

AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNÉES FISCALES À FINS DE TRAITEMENTS STATISTIQUES ANNUELS.

Je (nous) soussigné(e)(s) NOM :

PRÉNOM :

autorise l'Organisme Mixte de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour à utiliser les données fiscales qui lui sont transmises chaque année au moyen de ma déclaration professionnelle et de ma feuille de renseignements complémentaires, à des fins de consolidation anonyme, nécessaire au traitement des statistiques d'activités régionales et nationales, annuellement mises en œuvre par celui-ci. Cette autorisation sera renouvelée annuellement par tacite reconduction à la date anniversaire de la signature du présent bulletin d'adhésion.

Fait à

, le

(signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)